



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

AN 2025  
25-003

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 12 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE  
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Dimitri MENDY  
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

### DATE DE LA CONVOCATION :

05/02/2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	33

### DATE D'AFFICHAGE :

05/02/2025

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales,

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la commune,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20250212-DEL25\_003-D

Considérant qu'à ce titre, les associations locales oeuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune,

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière et la qualité de leur programme d'activité prévisionnel pour 2025,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 6 février 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, (33 voix Pour)**

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2025, des subventions de fonctionnement, selon la répartition suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	INSCRIPTION DES SUBVENTIONS POUR 2025
LES RESTAURANTS DU COEUR - les relais du coeur des yvelines	1 200 €
FÉDÉRATION DES YVELINES DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 000 €
SALSAFORM'	1 500 €
AMICALE DES ANCIENS D'AUBERGENVILLE	12 000 €
ASSOCIATION ANIMATION ELISABETHVILLE	3 000 €
CULTURE ET LOISIRS AUBERGENVILLE-ELISABETHVILLE	5 000 €
ASS AUBERGENVILLOISE D'ANIMATION	2 000 €
AMICALE PHILATELIQUE D'AUBERGENVILLE	3 000 €
TEMPS DANSE AFRO	3 000 €
N'JOY DANCE PROJECT	3 000 €
ASSO CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE ET D'ENTRAIDE DES PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE	3 000 €
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	500 €
ASSOCIATION DELOS APEI 78	450 €
ASS SOUTIEN AUX PARAS 82ND AIRBORNE	350 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'AUBERGENVILLE	2 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS NON SPORTIVES</b>	<b>41 000 €</b>

NOM DE L'ASSOCIATION	INSCRIPTION DES SUBVENTIONS POUR 2025
AUBER ENERGYM	5 000 €
AUBERGENVILLE PETANQUE	3 000 €
ASSOCIATION CAPOEIRA SEMPRE SENZALA	1 500 €
CLUB AUBERGENVILLE TENNIS DE TABLE	6 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE GANT D'OR	12 000 €
TENNIS AUBERGENVILLE CLUB	9 000 €

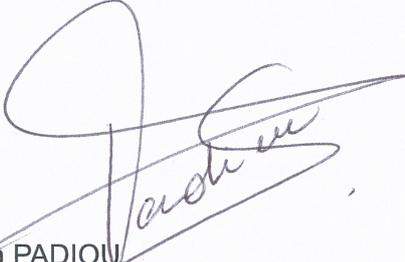
REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com

AUBERGENVILLE HANDBALL	14 000 €
COMPAGNIE D'ARC D'AUBERGENVILLE	2 500 €
CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE	15 000 €
CENTRE DE KARATE GOSHINDO AUBERGENVILLE	5 000 €
RUGBY CLUB AUBERGENVILLE ELISABETHVILLE	20 000 €
AUBERGENVILLE JUDO JUJITSU CLUB	15 000 €
LES HYÈNES D'AUBERGENVILLE	7 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	1 000 €
AUBERGENVILLE BADMINTON CLUB	2 500 €
FULL'FORM	2 000 €
ASSOCIATION BADENYA YVELINES FRANCE	1 000 €
TOURNESOL	1 000 €
UNION CYCLISTE AUBERGENVILLE	500 €
CLUB SPORTIF AUBERGENVILLE BASKET	7 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS SPORTIVES</b>	<b>130 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT INSCRITES</b>	<b>171 000 €</b>

- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits correspondants seront inscrits sur la nature 65748, chapitre 65 du budget principal 2025.
- **ARTICLE 3 : INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du Budget Primitif 2025, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.
- **ARTICLE 4 : CONFIRME** que la présente délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable public.



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*

  
Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 17/02/25

Et publié le 17/02/25



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

**REÇU EN PRÉFECTURE**  
le 17/02/2025  
Application agréée E-legalite.com